



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 89761

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les conclusions des états généraux de l'enfance fragilisée qui ont été présentées le 16 juin 2010. Lancés le 16 février 2010, les états généraux ont permis aux plus éminents spécialistes de l'enfance fragilisées de débattre et d'élaborer des solutions souvent pertinentes en matière de maltraitance. Afin d'offrir un meilleur positionnement du travail social, notamment dans son articulation avec la responsabilité des parents, il a été décidé d'améliorer « la formation des professionnels de la protection de l'enfance ». Il souhaite donc qu'il lui indique les dispositifs qu'il entend retenir pour mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Les problématiques sociales et notamment celles qui concernent la protection de l'enfance évoluent et se complexifient. Dans la mesure où les travailleurs sociaux sont un des acteurs majeurs de protection de l'enfance fragilisée, il est en effet essentiel de conforter leur rôle et de veiller à ce qu'ils soient positionnés au bon niveau de leur expertise. Les états généraux de l'enfance ont été l'occasion d'identifier et de partager des initiatives prises par certains employeurs (conseils généraux et associations) tant en termes d'organisation que de priorités qui engagent les professionnels de la protection de l'enfance dans des plans de formation dynamiques. Les témoignages ont mis en évidence les moyens de dépasser les clivages entre ces professionnels pour construire une représentation partagée qui favorisera les complémentarités, une action coordonnée et évitera les ruptures de soutien aux familles. Il s'agit en effet d'engager les professionnels de la protection de l'enfance dans la construction d'une compétence collective. Dans ce cadre, la proposition d'amplifier les travaux de l'atelier relatif au travail social par la réalisation d'un guide des pratiques significatives a été retenue. Ce travail a été confié au Conseil supérieur du travail social (CSTS). Ce guide devrait pouvoir être édité au cours du deuxième trimestre 2011 et il approfondira les conditions de réussite de ces initiatives. Enfin, une journée nationale de valorisation sera organisée par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Dans ce même objectif et dans le prolongement de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui a posé le principe de formations communes, la construction d'espaces de formation pluri-institutionnels et pluri- professionnels et le développement de coopérations entre écoles de formation (le CNFPT et la DPJJ se sont montrés très favorables à cette perspective) sont engagés.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89761

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10725

Réponse publiée le : 10 mai 2011, page 4863